



UFC - QUE CHOISIR DU VAL D'YERRES

CSC La Ferme - 91800 BOUSSY SAINT ANTOINE

Tél. : 01 69 56 02 49

Courriel : contact@valdyerres.ufcquechoisir.fr

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE du 18 mars 2023

Les adhérents de l'UFC-Que Choisir du Val d'Yerres à jour de leur cotisation ont été convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à la suite de l'Assemblée Générale Extraordinaire prévue à 14h30, le **samedi 18 mars 2023 à La Ferme (salle Chamillard) à Boussy-Saint-Antoine** sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du compte rendu de l'AG précédente (19 mars 2022)
- Rapport moral et d'activité 2022
- Projets d'actions pour 2023
- Rapport financier 2022
- Budget prévisionnel 2023
- Montant de l'adhésion
- Candidatures au Conseil d'Administration
- Renouvellement de mandats et élection au Conseil d'Administration
- Questions diverses

Les documents de l'Assemblée générale pouvaient être adressés sur demande ou être téléchargés sur le site internet de l'association.

PRÉSENCE

Nombre d'adhérents convoqués : 227

Présents : 18

Pouvoirs : 51

Aucun quorum n'est exigé par les statuts.

DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT ET SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le secrétariat de séance est assuré par Louis COTTÉ, secrétaire de l'association, la présidence de séance par Daniel ABRIOL.

L'assemblée générale ordinaire a débuté à 15h30.

RÉSULTAT DES VOTES

Résolutions	Nombre de votes exprimés		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Approbation du compte rendu de l'AG précédente (19 mars 2022)	69	0	0
Rapport moral et d'activité 2022	69	0	0
Projets d'actions pour 2023	68	0	0
Rapport financier 2022	67	0	2
Budget prévisionnel 2023	67	0	2

Montant de l'adhésion	69	0	0
Renouvellement du conseil d'administration			
- Daniel ABRIOL	69	0	0
- Louis COTTE	69	0	0
- Véronique MARTY	69	0	0
- Alain MERCIER	69	0	0
- Véronique PERRET	69	0	0
Nomination : Laurence VAREY	69	0	0

Questions / aucune question

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 16h50

ÉLECTION DU REPRESENTANT LEGAL

Le Conseil d'administration s'est réuni le 14 avril 2023 et a décidé :

- d'opter pour la gouvernance collégiale,
- d'élire Daniel ABRIOL à la fonction de représentant légal de l'association pour une année.

Signature du Représentant légal

Daniel ABRIOL



Procès verbal certifié conforme

Signature du secrétaire

Louis COTTE

